

Arrêté n° 19/170/CM

Désignation du représentant de la Présidente au sein du Comité de Baie de la Métropole Aix-Marseille-Provence

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 001-4256/18/CM du 20 septembre 2018 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté inter-préfectoral du 17 décembre 2013 portant constitution du Comité de Baie de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté inter-préfectoral du 6 avril 2016 portant modification de la composition du Comité de Baie de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté inter-préfectoral du 16 avril 2019 portant modification de la composition du Comité de Baie de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

CONSIDERANT

- Qu'en vertu de l'article 2 de l'arrêté inter-préfectoral du 17 décembre 2013, modifié, portant constitution du Comité de Baie de la métropole marseillaise, la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est membre du Comité de Baie ;
- Qu'il convient à ce titre de procéder à la désignation du représentant de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Comité de Baie de la Métropole marseillaise.

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Patrick Boré est désigné pour représenter la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Comité de Baie de la métropole marseillaise.

Article 2:

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 22 juillet 2019

Martine VASSAL